

# L'Organisation du Travail

## III.<sup>1</sup>

Comme l'homme est formé d'organes, et ces organes de molécules, de même l'homme est, à son tour, la molécule du corps social ; la commune en est l'organisme. C'est donc sur le système individuel ou moléculaire, et sur le système organique ou communal, qu'il faut agir tout à la fois, si nous voulons révolutionner la société. L'organisation du Travail n'est pas autre chose que l'organisation de la commune, groupe d'affinités individuelles et passionnelles, centre de gravité et d'expansion productives et consommatives.

Je l'ai dit dans de précédents articles, le *vote* universel et direct (ne pas confondre avec le *suffrage* universel et direct, qui porte sur les hommes et non sur les choses), le vote des mesures de nécessité publique par chacun et par tous est, de nos jours encore, pour l'individu, comme pour la commune, comme pour la nation, l'instrument de révolution sociale ; c'est la transition logique ou fatale de l'autorité à l'an-archie. La révision de la chose votée étant permanente, et l'élément du progrès se répandant chaque jour de plus en plus dans les masses par l'exercice du vote et de la discussion qui l'accompagne, par l'ascension des lumières et la généralisation des connaissances acquises, il s'en suit naturellement qu'on s'éloignera chaque jour de plus en plus de l'autorité pour se rapprocher de plus en plus et chaque jour de l'an-archie. Malheur au prolétariat, si, sur ses barricades triomphantes, il ne sait pas s'emparer de ce levier d'émancipation, le sceptre législatif, et se constituer en universel et provisoire gouvernement. Malheur à lui, s'il laisse s'implanter un nouveau pouvoir partiel, une nouvelle dictature représentative sur les débris de celui ou de celle qu'il aura renversé, fût-ce le pouvoir ou la dictature des mieux intentionnés. Le peuple ne peut progresser dans la voie révolutionnaire que s'il est investi de la fonction révolutionnaire ; tout homme ou toute femme, toute fraction infinitésimale du peuple doit entrer en possession immédiate de son égale part de souveraineté universelle et jouir du droit de participer directement au maniement de la chose publique. Sans doute, dans un milieu aussi corrompu, aussi ignorant que le nôtre, il faudra nécessairement subir, dans une certaine mesure, la lourde pression du grand nombre des aveugles ; mais il ne faudra subir cette pression que sous bénéfice d'inventaire, et en faisant constamment effort pour projeter la lumière là où règnent encore les ténèbres, et pour anéantir, par une propagande philosophique, les préjugés autoritaires, les superstitions politiques et religieuses. Si, nous qui nous disons révolutionnaires-anarchistes, nous avons réellement conscience de la vérité de notre principe, nous ne devons pas craindre, avec ce système transitoire, qui tient au passé par l'arbitraire légal et à l'avenir par l'exercice fraternel, égalitaire et libertaire de nos facultés morales et intellectuelles, d'être ramené à l'absolutisme ; toutes les chances, au contraire, sont pour l'anarchisme. Il n'est pas dans la destinée de l'être humain de marcher à reculons, quand le Progrès, [aîles] déployées, le sollicite à s'élancer en avant. Quel est l'homme, quelle est la femme qui, sans autre maître que sa volonté librement exprimée, et au lendemain de sa prise de possession de souveraineté, voterait pour son asservissement, quand il peut voter pour son affranchissement ? Anarchistes, c'est là une peur puérile et que rien ne justifie. Ce qu'il faut avant tout, c'est faire passer l'instrument de gouvernement, le vote législatif, des mains du petit nombre aux mains du nombre universel, afin que, de degré en degré, de progrès en progrès, nous arrivions tous à le supprimer et à le remplacer par l'autonomie de chacun, par la liberté infinie de tous, par l'anarchie individuelle et sociale, l'harmonie naturelle.

---

<sup>1</sup> Les deux parties précédentes ont été publiées dans les numéros 22 et 24 du *Libertaire*.

Mais — quelle que soit la ferveur des libertaires — les ignorances populaires amoncelées, les montagnes de préjugés ne se sapent pas, comme un trône et une dynastie, en trois jours<sup>2</sup> ; on ne passe pas instantanément de l'autorité à la liberté, des ténèbres la lumière : il y a une transition qui s'appelle le crépuscule ou l'aube, la démocratie ou la législation directe et universelle. L'oublier serait nous faire rappeler brutalement à l'ordre par la pesante intelligence des masses, et nous exposer à voir le trône et l'autel, l'autorité politique et religieuse renaître de ses cendres. Ce n'est pas le tout de crier : Liberté !... il faut en démontrer l'organisation, amener les plus obtus à la comprendre, à la pratiquer. La législation universelle et directe est le vaccin qui, inoculé dans les veines du prolétariat, le préservera du fléau de la dictature des représentants ou des empereurs, cette variole sociale, et le fera bientôt passer, grandi en santé et en idée, des mœurs d'esclaves aux mœurs d'hommes libres, à la réalisation de la pure anarchie.

Que, dans la fédération contractionnelle des communes, le droit absolu à l'autonomie communale soit déclaré et reconnu par chaque commune ; que, dans la fédération contractionnelle des individus, le droit à l'autonomie individuelle soit déclaré et reconnu en principe, sinon d'une manière absolue, pour chaque individu ; et c'est le point de départ pour arriver, de développement en développement, à l'autonomie illimitée de tous et de chacun, à la radicale et anarchique évolution de la liberté humaine, à la solidarité harmonique.

La commune une fois en possession de l'instrument de réformes sociales, de la législation directe et universelle, et le milieu actuel étant donné, c'est-à-dire les hommes de l'époque présente, abstraction faite de l'obstacle impérial qui va disparaître, de quelle manière la commune devra-t-elle organiser le travail ?

Le Phalanstère<sup>3</sup>, avec le seigneur Capital et le seigneur *Talent* n'a aucune chance d'être admis par les masses, la révolution étant surtout dirigée contre le capital.

Les idées exprimées par Proudhon ont bien plus de chances de prévaloir, le libéralisme bourgeois ayant pénétré jusqu'à la moëlle dans le crâne et l'épine dorsale du prolétariat.

Mais ni Fourier ni Proudhon ne sont sur le grand chemin révolutionnaire, sur la voie ferrée des locomotions transitoires destinées à entraîner à toute vitesse possible, vers l'infini Progrès, les populations, insurgées, il est vrai, mais encore esclaves de leurs préjugés et de leur ignorance. Selon toute apparence, ces deux hercules de la pensée se sont aventurés dans une impasse qui ne peut, comme 89, aboutir qu'à la réaction : l'un, en créant son mécanisme des rois et des sujets, une hiérarchie arbitraire ; l'autre, en armant le frère contre la sœur, l'homme contre l'homme, en les isolant l'un de l'autre, en créant ou maintenant l'état de guerre entre tous les producteurs.

La commune, — toutes réserves faites d'ailleurs des principes, et sauf à faire plus si elle en a les éléments, — la commune, si elle a quelque intelligence de la situation, devra donc décréter :

- 1° La propriété une et indivisible de l'instrument de travail.
- 2° Le droit au travail.
- 3° Le droit à l'existence pour les enfants, les vieillards, les invalides du travail.

---

<sup>2</sup> En 1848 comme en 1830, trois journées insurrectionnelles avaient suffi pour le succès d'une révolution politique. Une saint-simonienne radicale écrivait déjà en 1833 : « La révolution dans les mœurs conjugales ne se fait pas à l'encoignure des rues ou sur la place publique pendant trois jours d'un beau soleil, mais elle se fait à toute heure, en tout lieu, dans les loges des Bouffes, dans les cercles d'hiver, dans les promenades d'été, dans les longues nuits qui s'écoulent insipides et froides, comme on en compte tant et tant sous l'alcôve maritale ; cette révolution-là mine et mine sans relâche le grand édifice élevé au profit du plus fort et le fait crouler à petit bruit et grain à grain comme une montagne de sable afin qu'un jour, le terrain mieux nivelé, le faible comme le fort puisse marcher de plain-pied et réclamer avec la même facilité la somme de bonheur que tout être social a le droit de demander à la société. » (Claire Démar, *Appel d'une femme au peuple. Aux origines de la pensée féministe*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 30).

<sup>3</sup> Le Phalanstère désigne un des aspects des théories de Charles Fourier. Mais — infra — Déjacque adopte le système fouriériste des "séries" pour organiser la production.

— 4° L'organisation par séries et groupes des ateliers de production et aussi de consommation.

La propriété une et indivisible des instruments de travail : c'est-à-dire l'expropriation forcée, avec ou sans indemnité, de tous les détenteurs du sol, des bâtiments, des machines, et aussi de tous les produits accumulés indistinctement.

Expropriation pure et simple, sans préjudice des droits de la vengeance populaire pour tous ceux dont les crimes sont de notoriété publique, les propriétaires des choses énumérées plus haut et qui les ont acquises en exploitant le travail industriel ou agricole d'autrui, ou par escroquerie ou mendicité religieuse, ou par emploi civil ou militaire sous les gouvernements déchus, les parasites, les vampires, les voleurs et assassins légaux, toute la haute et grasse canaille atteinte et convaincue de complicité dans les œuvres de la Réaction.

Expropriation avec indemnité, pour tous ceux qui sont en possession desdites choses par leur propre travail : l'agriculteur qui cultive lui-même son champ, l'industriel qui produit de ses mains, — sans préjudice de leur droit à conserver la possession du champ ou des outils à titre d'instrument de travail.

Le droit au Travail, le droit à l'existence : c'est-à-dire le droit pour tout homme ou toute femme valide à l'instrument de travail et aux bénéfices de la production, le droit de vivre en travaillant.

Le droit pour la mère, tout le temps de sa grossesse et de son nourriciat, de revendiquer, à l'égal au moins des plus utiles travaux, le travail de la maternité.

Le droit pour l'enfant, le jeune garçon ou la jeune fille, au banquet quotidien, à la satisfaction de tous les besoins de son être dans les salles et jardins de jeux et d'études, le droit à l'éducation professionnelle et sociale.

Le droit pour le vieillard et l'infirme à la même répartition de confortable et de luxe, de bien-être social personnel, que le travailleur en activité, soit qu'il veuille en jouir isolément, soit qu'il veuille en jouir en réunion dans les bâtiments et jardins des invalides du travail, voisins des écoles des enfants.

L'organisation par séries et groupes des ateliers de production et aussi de consommation, c'est-à-dire la division des ateliers des champs ou des villes par industries, et la subdivision à l'infini de chaque industrie : tout ce qui concerne le *bois*, par exemple, les ateliers de scierie, de charpenterie, de menuiserie, d'ébénisterie, etc., etc., réunis dans un même corps de bâtiments ou voisins l'un de l'autre ; et ainsi pour le *fer*, l'*or*, le *cuir*, la *laine*, la *soie*, le *coton* et le reste, afin de réaliser, par ces séries et le rouage de leurs groupes, l'économie du temps dans la production, et de faciliter à chaque travailleur les moyens de s'employer utilement dans un plus ou moins grand nombre, une plus ou moins grande variété de travaux, et de stimuler et de développer ainsi, par le contact de chacun avec la multiplicité et la diversité des groupes en mouvement, toutes les sensations et connaissances manuelles et intellectuelles de l'individu.

L'atelier, loin d'être, comme aujourd'hui, un baignoire lugubre sous la garde [d'un chiourme] qui s'appelle le patron ou le fermier, le seigneur et maître, ou le sous-patron ou sous-fermier, le contre-maître, sergent-porte-bâton à la livrée du capital, l'atelier doit être la salle du trône de l'ouvrier ; son outil, loin d'être l'instrument de son supplice, doit être le sceptre de sa royauté. Aussi, faut-il, et cela dans le plus bref délai possible, rendre l'atelier et l'outil dignes, par leur élégance et leur beauté, par leur splendeur, de la majesté du travail et de la destinée glorieuse du travailleur.

C'est quelque chose, sans doute, pour communiquer l'attrait du travail, que d'embellir la ruche atelière, de la rendre salubre et commode, d'en orner les parois avec goût, d'en diviser les compartiments avec art, de l'enrichir d'outils magnifiquement façonnés, enfin de tous les instruments de luxe propres à la production. Mais tout cela ne serait encore qu'un berceau vide, un palais désert, si l'essaim communal, si tous les travailleurs n'avaient l'instinct hominal, l'intelligence, de s'organiser entre eux par séries et groupes anarchistes qui permettent à toutes les attractions et répulsions muables et variables, de voyager, de permuter incessamment d'atelier en

atelier et de personnel en personnel, sans jamais se heurter ni se confondre, et pour la plus grande gloire et le plus grand profit de tous et de chacun.

Ainsi donc division du Travail par séries et par groupes, chaque groupe et chaque groupe de groupes étant une unité distincte mais composée, comme le sont les éléments du corps humain ; c'est-à-dire tous les groupes d'une série, unités moléculaires, associés ou solidarisés entre eux, et toutes les séries de la commune, unités organiques, associées ou solidarisées entre elles, et formant un corps unitaire, une des quarante mille individualités moléculaires<sup>4</sup> dont se compose l'organe national, organe qui, réuni aux autres nationalités organiques, constitue le corps social continental, puis universel.

Si l'on a fait attention à ce qui vient d'être dit et aussi à tout ce qui précède, on comprendra que, chaque groupe étant une association autonome et solidaire, les groupes seront libre d'instituer, l'un le travail à la tâche, l'autre le travail à l'heure ; la rémunération pourra s'en faire diversement dans chaque groupe, et tel individu qui travaillera à l'heure une partie de la journée dans un groupe, pourra travailler à la tâche une autre partie de la journée dans un autre groupe. Pour chaque groupe, les règlements seront faits naturellement par les travailleurs qui s'occuperont le plus spécialement et le plus habituellement du travail de ce groupe. Si moi, ouvrier peintre, je veux aller travailler un moment dans un groupe de mécaniciens, je devrai nécessairement me conformer à l'ordre que ceux-ci y auront établi. Si, à son tour, un ouvrier mécanicien veut venir travailler un moment dans le groupe des peintres en bâtiments il devra de même se conformer à l'ordre que moi et les autres habitués auront contribué à y établir. Plus chacun de nous sera assidu à un groupe, et plus, cela va de soi, il aura d'influence sur l'organisation industrielle et sociale de ce groupe ; moins il en approchera, et moins aussi il participera à son organisation. De cette manière, tout travailleur pourra aller et venir, produire à sa volonté dans n'importe quelle série, dans n'importe quel groupe, tout travail lui sera compté et il ne pourra satisfaire son intérêt individuel sans prendre en même temps en mains l'intérêt général : son intérêt à lui étant de bien faire et de faire beaucoup pour en recueillir gloire et profit, la variété des travaux et des compagnons de deux sexes stimulant ses passions et ses aptitudes ; et l'intérêt général, ou le socialisme qui est la synthétisation des individualismes, se trouvant dans tous les groupes fondu perpétuellement en un seul groupe par la circulation permanente des individus.

Intéresser directement et universellement chacun à la cause de tous, et tous à la cause de chacun, tels doivent être les moyens et le but de la science sociale. Les groupes et séries anarchiques fonctionnant, par leurs composés des deux sexes et de tous âges, dans la solidarité unitaire et communale, répondent-ils à ces moyens et à ce but ? C'est ce qui me paraît évident ; puisque, en même temps qu'ils assurent à chacun des individus la plus grande somme de liberté progressive, ils ont pour pivot la propriété communale une et indivisible, l'individualité collective de tous les producteurs et consommateurs.

Ce qui a perdu jusqu'à l'heure présente les tentatives de révolutions, c'est, au jour triomphal, le manque d'organisation transitoire pour passer, sans retour possible, des mœurs de l'idée ancienne aux mœurs de l'idée nouvelle. "Démolissons ! démolissons d'abord ! le reste viendra ensuite", disent certains révolutionnaires sincères, plus ardente que savants, et en grand danger, hélas ! de prendre pour la réalité l'apparence révolutionnaire et sociale. Mais, à ce compte, demain encore on peut proclamer la république, et la république sociale, sans que pour cela le socialisme soit autre chose qu'une lettre morte, un hiéroglyphe placardé sur les murs, incompris de la multitude ignorante, et que la réaction, comme toujours, exploitera à son profit. Démolir ! démolir d'abord ! oui, sans doute. Mais démolir, c'est organiser ! Qui n'organise pas la révolution ne démolit pas la réaction ; qui n'organise pas le travail libre ne démolit pas l'exploitation de l'homme par l'homme : toute démolition est un leurre, si elle n'est une organisation nouvelle. La vieille société reprendrait instantanément le dessus, elle qui possède la science de la veille, la

---

<sup>4</sup> Selon Déjacque, il y aurait eu au moins 40000 municipalités en France en 1860. Actuellement, au début du XXIème siècle, leur nombre en France métropolitaine tourne autour de 36500.

stratégie autoritaire, si la société nouvelle, ayant en mains le glaive insurrectionnel n'y joignait la science du lendemain, la stratégie libertaire. C'est peu, comme l'antique Spartacus, de briser ses chaînes : il n'en faut point garder les anneaux rivés aux poignets !

Sans entrer ici, et en plein, dans tous les détails d'une organisation essentiellement transitoire du Travail, plan éphémère tracé sur un sable mouvant, et que le souffle ou le pas des idées en marche effacera demain, il m'a paru urgent d'en d'esquisser quelques traits, d'en ébaucher un aperçu ; car, s'il est plus aisé de déclamer contre ce qui est à démolir, il est plus utile, à coup sûr, d'en préciser scientifiquement les moyens. Or, on ne peut renverser et supprimer les institutions qui nous oppriment qu'en leur opposant des institutions subversives de cette oppression. Comme, dans le passé, on a organisé sans liberté ou avec le moins de liberté possible, ainsi, dans le présent, il faut organiser sans autorité ou avec le moins d'autorité possible.

Je me résume :

— L'individu un et solidaire.

— La commune propriété collective dont chacun des habitants est actionnaire par le travail.

— Ateliers collectifs de production et ateliers collectifs de consommation, ou tout homme, femme ou enfant trouvera, en échange de l'emploi facultatif de ses forces, la satisfaction proportionnelle de ses besoins.

— Enfin le progrès individuel agent du progrès social et le progrès social ferment du progrès individuel, par la mutualité et la distinctivité anarchiques et fatales de tous et de chacun. C'est-à-dire la commune, organisme unitaire, homme collectif, rendue perfectible comme l'homme individuel, unité moléculaire, dont la libre évolution, la rotation ascensionnelle constitue et régénère perpétuellement le groupe humain communal d'abord, puis national, puis continental, puis universel.

[*Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 3<sup>ème</sup> année, n° 26, 2 Novembre 1860]